

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

---

### SEANCE DU 02/12/2021

---

Le jeudi 2 décembre 2021 à 19h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le vendredi 26 novembre 2021, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Pierre OLIVER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme Stéphanie STAN

**PRESENTS** : M. Pierre OLIVER, Mmes Maryll GUILLOTEAU, Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mme Florence VERNEY-CARRON, MM. Denis BROLIQUIER, Valentin LUNGENSTRASS, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Stéphanie STAN, Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX.

**ABSENTS EXCUSES** : MM. Jean-Stéphane CHAILLET, Roland BERNARD, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Jean-Bernard NUIRY (départ à partir du dossier n° 218), Mme Aurélie BONNET SAINT GEORGES.

**DEPOTS DE POUVOIR** : M. Jean-Stéphane CHAILLET pouvoir à M. Pierre OLIVER  
M. Roland BERNARD pouvoir à M. François ROYER  
Mme Anne-Sophie CONDEMINE pouvoir à M. Denis BROLIQUIER  
M. Jean-Bernard NUIRY pouvoir à Mme Stéphanie STAN  
Mme Aurélie BONNET SAINT GEORGES pouvoir à Mme Pauline GROSJEAN

**ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21/10/21**

**M. le Maire :** Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement. Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 2 décembre 2021. Pour notre séance de ce jour je vais demander à Stéphanie Stan d'assurer les fonctions de secrétaire. Merci de procéder à l'appel nominal.

Vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 21 octobre 2021 ? Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix. Nous avons à l'ordre du jour de cette séance 17 délibérations.

**M. Fernoux :** Pierre, si je peux dire un mot avant de commencer ?

**M. le Maire :** Je vous donne la parole.

**M. Fernoux :** M. le Maire, mes chers collègues, Pierre, toutes nos félicitations pour votre nomination en tant que Président du groupe Droite, Centre et Indépendants. Je vous cite : « L'ensemble des conseillers municipaux, (de votre groupe) a tenu à réaffirmer sa cohésion et sa volonté d'un travail au service de Lyon et des lyonnais ». Pour être au service de Lyon et des lyonnais, je vous souhaite et nous souhaite de débattre de problèmes de fond, d'avoir des débats de qualité et apaisés. Qualité et apaisement qui sont de moins en moins présents dans le débat politique ces derniers temps. Que ce soit au niveau national ou au niveau local. Je vous prie également de ne pas suivre les pas d'Etienne Blanc qui est allé un peu trop sur sa droite, comme cela peut être le cas de certains de vos collègues républicains. Bon conseil à tous, j'espère qu'il sera de qualité et apaisé. Merci à vous.

**M. le Maire :** Merci pour cette intervention. Sachez, M. Fernoux, qu'à la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement, on a toujours aimés les débats animés et plein de force. Je pense qu'on est dans un pays où chacun est libre de défendre les convictions qui sont les siennes. On a cette possibilité-là, et aujourd'hui on le voit, chacun exprime ces convictions, ces envies. Là-dessus, évidemment je veillerai, en tous les cas dans ce qui est l'enceinte du 2<sup>e</sup> arrondissement, à ce que les débats soient libres, intenses et toujours courtois. Il en sera de même, évidemment, avec ma présidence de groupe à la Ville. Vous pouvez compter sur nous. Sachez-le, on est vraiment dans une volonté d'opposition stricte sur les sujets qui nous tiennent à cœur, mais on saura être très constructifs et faire de nombreuses propositions. Je pense qu'aujourd'hui, la vie politique a besoin de débats, de propositions et c'est sur des propositions que finalement nous débattons dans les semaines, les mois qui viennent. Je donne la parole à M. Broliquier.

**M. Broliquier :** Puisque l'opposition, M. le Maire, vous félicite tout à fait officiellement pour votre nomination comme président d'un groupe au sein du conseil municipal, et pas n'importe quel groupe, puisqu'il s'agit du 1<sup>er</sup> groupe de l'opposition, je voulais, au nom de nos collègues de la majorité, vous féliciter aussi. Vous dire, que l'on comptait sur vous, justement, pour remplir cette mission exactement comme vous venez de le décrire, dans l'opposition, puisque c'est le choix démocratique. Il faut qu'il y ait une majorité et une opposition, mais dans le sens de l'intérêt général et de l'intérêt des lyonnais puisque c'est pour cela que nous sommes tous autour de cette table, comme dans l'enceinte du conseil municipal. Nous vous souhaitons bon courage pour cette nouvelle responsabilité politique que vous prenez.

**M. le Maire :** Merci beaucoup M. Broliquier. Merci à l'ensemble des membres du groupe pour leur confiance.

Pour enchaîner, je vais donner la parole à Mme Grosjean.

---

**02/21/214** Approbation du nouveau projet éducatif de Lyon 2021-2026 et prorogation pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 de la convention relative au projet éducatif et plan mercredi 2018-2021.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/21/215** Approbation d'une convention "Pack ADS DEMAT" avec la Métropole de Lyon pour la gestion de certains équipements ou services relatifs à l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme.

RAPPORTEUR : François ROYER

## ADOPTE A L'UNANIMITE

---

**02/21/216** Fixation des tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public en lien avec l'exécution de travaux.

RAPPORTEUR : François ROYER

**M. Royer :** En commission du 26 novembre dernier, il y a eu une intervention de l'Adjoint à l'urbanisme, Raphaël Michaud qui nous a indiqué que les entreprises qui étaient concernées, les organisations professionnelles qui sont des gros porteurs sur ce dossier, n'avaient pas été consultées et ne le seraient pas d'ici le conseil municipal. C'est un manque de concertation, il est flagrant et pour cela, notre groupe nous demande de s'opposer et de ne pas voter ce dossier.

**M. le Maire :** Pour aller un peu plus loin, l'Adjoint à l'urbanisme nous a dit que personne n'avait été consulté. Entre temps, il nous a dit si, finalement, on va les concerter d'ici le conseil municipal. Ce qui fait, que peut-être, la délibération changera. Le fait que le tarif soit mensualisé me paraît sur le principe plutôt une bonne chose parce que cela permet de payer au plus près de ce que consomment les entreprises. Là, où on a un vrai point de divergence, c'est sur l'augmentation. Sur une année pleine, on est sur une hausse qui est de 21,5 % le premier mètre linéaire et plus de 140% pour la ligne électrique. Si toutefois d'ici le conseil municipal, la délibération a vocation à évoluer, nous pourrions également faire évoluer notre vote. Mais à ce stade nous allons voter contre.

**M. Fernoux :** Je suis dans la construction et j'adore les emprises de chantier. Une emprise de chantier, il faut se dire que cela représente environ 100 m<sup>2</sup> maximum. Là, on parle d'un prix mensuel de 8 euros le m<sup>2</sup>. Au final pour un chantier en centre-ville, je pense que 8 euros le m<sup>2</sup> ça va pas jouer beaucoup dans leur rentabilité finale. Je tiens à souligner un fait, qui est très important, et très intéressant, c'est qu'il y a un tarif préférentiel pour les chantiers quand il y a de l'amélioration thermique. L'amélioration thermique, c'est intéressant pour deux types de personne. Ceux qui vivent dans le logement, vu les prix de l'électricité, et aussi pour toutes les entreprises qui se développent sur cette thématique dans la métropole lyonnaise. Je vous invite à réfléchir sur votre vote contre. On voit certains chantiers qui grignotent de plus en plus leur emprise chantier. Il faut aussi veiller à ce que l'emprise soit bien respectée.

**M. le Maire :** Si évidemment les bases arrière des chantiers sur la voie publique coûtaient 20, 30 euros, je pense qu'on aurait ce débat. C'est pour cela que dans cette délibération, il est précisé : « dans la limite de 100 000 euros » ce qui prouve bien que cela peut arriver. C'est pour cela qu'on est plutôt sur cet état d'esprit. De toutes les façons, vous l'avez vu, systématiquement, dès qu'il y a des augmentations quelles qu'elles soient, de taxes, de levée d'argent de la part de la Mairie sur un contribuable, une entreprise ou un privé, nous y sommes opposés parce que nous prônons une rigueur budgétaire. Sachez aussi, que certains chantiers peuvent coûter très chers. Nous sommes dans une politique à Lyon de ravalement de façade, pour justement mettre en valeur notre patrimoine. Les copropriétés qui n'ont plus le droit d'afficher de la pub pour aider à financer leurs travaux, si en plus, on doit les faire payer plus cher pour l'occupation du chantier... On reste assez cohérents là-dedans et c'est pour cela qu'on vote contre.

**M. Fernoux :** Il y a des tarifs préférentiels sur les ravalements de façade également.

**M. le Maire :** J'avais posé la question, cela concerne des réhabilitations mais pas toutes. Evidemment, tout dépendra de où sera mis le curseur. On a soulevé le lièvre la dernière fois, on attend d'avoir plus de précisions. Notre vote pourra évoluer d'ici le conseil municipal.

**M. Royer :** Je reprends juste la parole sur deux points. Le premier, c'est de dire qu'il faut quand même consulter ces organisations professionnelles. Et puis, la deuxième chose, quand vous parlez des débordements des zones de chantier, je peux vous dire qu'avec l'expérience que l'on a en presque île, notamment, avec ce risque de débordements, on y veille. On a la population qui nous alerte, on a une personne en mairie, Véronique Aujas, qui est référente sur ces questions-là et on y fait très attention. On n'hésite pas à intervenir auprès des entreprises.

## **REFUSE A LA MAJORITE**

**12 VOIX CONTRE :** MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Stéphanie STAN, Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**3 VOIX POUR :** M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX.

---

**02/21/217** Participation de la Ville de Lyon à l'expérimentation API (interface de programmation applicative) meublés. Approbation du projet de convention avec l'Etat, la Direction Générale des Entreprises (DGE), le Pôle d'Expertise de la Régulation Numérique (PEReN) et les plateformes intermédiaires de meublés - Autorisation de signer le contrat de responsabilité conjointe avec la DGE et le contrat de sous-traitance avec le PEReN.

**RAPPORTEUR :** François ROYER

**M. le Maire :** On a demandé lors de la commission, combien d'agents étaient assermentés pour aller enquêter, et pouvoir relever les différents fraudeurs sur ces locations meublés courte durée. Sachez que la Ville de Lyon a deux agents qui travaillent sur ce sujet-là. Autre chiffre, vous vous rappelez tous dans le programme des écologistes, il y avait tout un passage sur la lutte contre les Airbnb, la fin des Airbnb à Lyon, etc... Sachez qu'il y en a eu autant qu'en 2018 et qu'en 2019. Pas autant en 2020 parce que finalement, les Airbnb et la création de nouveaux appartements meublés n'a pas augmenté mais a baissé du fait de la crise sanitaire. Sur 2021, on est reparti à un rythme effréné, digne des années précédentes. Les arrondissements les plus touchés sont naturellement le 1<sup>er</sup>, le 2<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup>. Nous, on est systématiquement opposés à la création de nouveaux appartements de ce type-là, lorsque notre avis est sollicité en arrondissement nous émettons un avis défavorable parce que nous sommes convaincus qu'il y a un problème de logement à Lyon. Ce n'est pas en continuant l'émission de logements Airbnb supplémentaires que nous arriverons à avoir des logements en ville. Après je comprends que l'on puisse changer d'avis, tout le monde a la possibilité de revoir son positionnement, mais voilà, c'était pour vous éclaircir sur ce sujet-là.

**M. Fernoux :** Simplement pour souligner le fait qu'il faut vraiment lutter contre les Airbnb pour deux choses, le prix des loyers, mais aussi la concurrence déloyale pour les hôteliers. Après, je comprends, on va avoir la fête des Lumières qui arrive, il va y avoir un pic énorme des appartements sur Aibnb. Ce sont des choses qu'il faut prendre en compte et je compte sur notre majorité pour lutter contre le phénomène Airbnb, Abritel, toutes ces plateformes que l'on peut trouver sur internet.

**M. le Maire :** Je suis ravi de vous entendre dire cela. Peut-être que le message sera entendu par vos homologues de la Mairie centrale. Je le souhaite en tous les cas. Après, sachez que c'est vraiment sur le changement d'usage de logements. Vous voyez on est constructifs on a le même avis là-dessus. Il ne manque plus qu'on arrive à convaincre nos homologues de la Mairie centrale et la boucle sera bouclée.

**M. Fernoux :** Je pense qu'ils sont aussi d'accord avec nous sur cette lutte.

**M. le Maire :** Dommage qu'ils ne le mettent pas en œuvre.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/21/218** Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public.

**RAPPORTEUR :** François ROYER

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/21/219** Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention d'occupation au profit de la Maison des Jeunes et de la Culture Presqu'île Confluence.

**RAPPORTEUR :** Maryll GUILLOTEAU

**M. Fernoux :** Pour information, la MJC place Renée Dufour a eu l'agrément de la CAF pendant 4 ans en tant qu'espace de vie sociale, je voulais juste savoir pourquoi l'avenant était que d'un an ?

**M. le Maire :** On s'est aligné sur ce que fait la Ville, la Mairie centrale fait souvent des avenants soit de 6 mois, soit d'un an. Sachez qu'on est tous heureux d'avoir trouvé cette solution.

**M. Fernoux :** Je vous invite à nous retrouver place Renée Dufour samedi, il y aura le marché de Noël de la MJC organisé sur cette belle place.

**M. le Maire :** On est ravis d'avoir les informations en conseil par l'opposition, c'est toujours agréable.

**M. Lungenstrass :** On vous invite M. le Maire, peut-être à suivre sur les réseaux sociaux la newsletter des activités de la MJC en tant que Maire d'arrondissement cela serait bien.

**M. le Maire :** Je suis d'accord, après au-delà de ça, l'invitation...

**M. Lungenstrass :** Il ne s'agit pas d'une invitation mais d'une communication dans le public.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/21/220** Approbation des droits de place des marchés pour l'année 2022.

**RAPPORTEUR :** François ROYER

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/21/221** Programmation PEdT Temps scolaire - Attribution des classes découvertes avec nuitées pour la période de janvier à décembre 2022 et inscriptions budgétaires.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

**Mme Grosjean :** Je vous invite à voter ces subventions avec une réserve toutefois sur cette histoire de classification, parce qu'il faut savoir que même si on est un arrondissement qui est communément considéré comme favorisé, il y a aussi des familles qui sont dans le besoin. L'explosion du coût des séjours ainsi que des transports remet en question la réalisation de ces séjours dans certaines écoles qui ont un financement moindre de la Ville de Lyon. Ils doivent mobiliser d'autres financements mais en sachant que dans le contexte actuel tout ce qui est vente de gâteaux ou autres réjouissances à la sortie des écoles ne peut pas se faire. Certaines des classes pour lesquelles nous votons aujourd'hui les subventions ne partiront peut-être pas du fait de cette classification. C'était une petite précision que je voulais faire parce que cela a quand même des incidences importantes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/21/222** Attribution d'une subvention d'investissement à la MJC Presqu'île Confluence -Maché gare, sur l'enveloppe 02219002, pour un montant global de 100 000 €. Approbation de convention.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/21/223** Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs établie entre la Ville de Lyon et l'Association Les Grands Concerts prolongeant sa durée jusqu'au 30 juin 2022.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/21/224** Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'Association Les Grands Concerts, relative à la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité sise 29 rue de la Bourse à Lyon 2ème - EI 02112 - jusqu'au 30 juin 2022.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/21/225** Approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon fixant les modalités de mise en oeuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**RAPPORTEUR : Pierre OLIVER**

**M. le Maire :** Première réflexion que l'on pourrait se faire : Pourquoi le 2<sup>e</sup> arrondissement qui n'a pas de cimetière sur son territoire est concerné par cette délibération ? Parce que dans le même temps, on ne nous interroge pas, contrairement à l'année dernière, sur les dimanches travaillés pour l'année 2022. Nous avons un bon nombre de commerces dans notre arrondissement, je pense que notre avis aurait pu être intéressant. Petite parenthèse. Pour revenir à cette tarification, nous l'avons dit en commission en fait, les tarifs de concessions vont se faire maintenant par l'argent, puisque cela sera + 19% pour les concessions de 50 ans et + 85% pour les concessions à perpétuité. Pour une concession à perpétuité, le prix au m<sup>2</sup> oscille entre 6 500 € et 8 500 € ! Il s'agit d'un prix plus que démesuré. C'est curieux d'autant que la majorité était attachée à d'autres modes de sélection que celui de l'argent. Donc, c'est pour cela que nous manifestons une opposition assez forte à cette nouvelle tarification puisque on a des hausses significatives. Vous avez la liste globale dans le détail. Nous allons voter contre cette délibération.

**M. Fernoux :** A première vue, en lisant cette délibération, j'ai été surpris, je viens d'une petite ville où il y a de la place dans les cimetières. Le problème c'est qu'à Lyon il n'y a plus beaucoup de places. Et l'immortalité, on ne l'a pas encore inventée. L'idée de l'évolution tarifaire, je ne connais pas assez bien le dossier, mais l'idée en la lisant, j'ai l'impression qu'ils veulent limiter les gens à prendre des places à perpétuité. Je me suis renseigné auprès des métropoles ou des grandes villes qui arrivent à saturation. Cela devient difficile quand quelqu'un a pris une place à perpétuité. On ne va pas faire un cimetière avec un étage supplémentaire ou en sous-sol. L'idée qu'il y a derrière cette délibération, c'est de faire en sorte que les gens n'aillent pas sur des concessions à perpétuité mais plutôt de courte durée. Pour les concessions de courte durée, les tarifs n'ont pas augmenté.

**M. le Maire :** Je comprends mais encore une fois, je pense qu'on est dans un monde où chacun est libre de choisir ce qu'il veut. Nous sommes dans un pays où certaines religions font que nos concitoyens peuvent avoir envie de prendre une concession à perpétuité. Je trouve regrettable d'avoir une hausse aussi significative des tarifs. Sachez que nous, tout ce qui va concerner des augmentations et on le voit petit à petit, plus les conseils passent plus les délibérations arrivent et plus il y a des augmentations tarifaires quel que soit le domaine. Même sur 15 ans l'augmentation est certes faible mais il y a une augmentation.

**M. Fernoux :** Le chiffre de demande de concession à perpétuité par an est de l'ordre de 2%.

**M. le Maire :** Merci pour cette précision mais cela n'a pas vocation à augmenter avec cette hausse de tarif.

## **REFUSE A LA MAJORITE**

**12 VOIX CONTRE :** MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINÉ, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Stéphanie STAN, Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**3 VOIX POUR :** M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX.

---

**02/21/227** Approbation et autorisation de signature des conventions et des contrats de sous-location d'occupation 2022/2025 de la Ville de Lyon au profit des Centres sociaux, des Maisons des Jeunes et de la Culture et des Maisons de l'Enfance de Lyon.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

---

**02/21/228** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein de la Commission Locale UNESCO.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** Cette délibération fait écho à une délibération déjà passée et votée lors du dernier Conseil municipal. Le passage de cette délibération en conseil d'arrondissement est une simple mise en conformité. Pour rappel, le site historique de Lyon a été inscrit le 5 décembre 1998 sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO. Le Conseil municipal du 18 novembre a désigné les élus amenés à siéger au sein de la nouvelle Commission locale du Site UNESCO : pour le 2<sup>e</sup> arrondissement, j'ai été désigné membre titulaire et Jean-Bernard Nuiry a été nommé membre suppléant.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

---

**02/21/229** Examen et adoption de l'état spécial du 2<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2022.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** Il convient ce soir de voter le budget primitif de l'exercice 2022. Comme chaque année, le cadre est contraint de par la loi PML et les règles fixées par la Ville de Lyon. Le périmètre d'équipements du 2<sup>e</sup> arrondissement a augmenté en 2021 avec le transfert du local de la Place Renée Dufourt. La Ville de Lyon n'a pas pour l'instant transféré les crédits nécessaires à la gestion de ce nouvel équipement. Notre dotation sera augmentée par décision modificative de la Ville début 2022. Pour l'instant, la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement fait l'avance à la Ville des sommes correspondantes aux frais de gestion de ce local.

La dotation 2022 est identique à celle de 2021 :

Dotation de gestion locale (DGL) : **259 570 €**

Dotation d'animation locale (DAL) : **37 695 €.**

Et en investissement à hauteur de : **63 016 €**

Au sein des équipements, des ajustements de crédits sont faits entre les salles associatives et la Mairie et les frais généraux en fonction des évolutions de tarifs ou de volumes (affranchissements, fluides principalement).

Pour les budgets à venir, il semblerait que la Ville souhaite engager une étude interne des dotations et de la ventilation entre la DAL et la DGL. Les montants globaux ne bougeraient pas. Nous attendons des précisions sur cette étude, et seront vigilants à la juste utilisation des deniers publics.



**M. Fernoux :** La dotation d'animation locale, comment est-ce que l'on peut l'utiliser ?

Je pense que le flyer « Près 2 chez vous » cela doit en faire partie ? Est-ce que l'on peut imaginer que des conseils d'enfants puissent rentrer là-dedans ? J'ai eu quelques retours de personnes qui me demandent quand sont les prochaines dates de conseils de quartier ? Je suis allé voir sur le site internet et il n'y a pas d'information à jour depuis 2019. Je pense que cela serait intéressant et nécessaire pour l'espace démocratique sur la presque île qu'il y ait beaucoup de communication qui soit faite sur les dates des prochains conseils de quartier.

**M. le Maire :** Je vais laisser la parole à Stéphanie Stan.

**Mme Stan :** Les trois conseils de quartier ont été relancés sur les deux premières semaines du mois de novembre. Nous avons procédé à la réélection des différents bureaux. En revanche, vous comprendrez puisque le délai est court, il n'y a pas encore de dates de réunions fixées, validées par les différents bureaux. C'est pour cela que nous n'avons pas communiqué là-dessus sur le site internet. Je précise également que sur les conseils de quartier qui ont déjà été réélus, les comptes-rendus des différents conseils de quartier seront mis en ligne. Je me permets également de rappeler qu'il y a eu une communication sur la relance des conseils de quartier lors de la dernière lettre « Près 2 chez vous » qui a été distribuée au début du mois de novembre.

**M. le Maire :** Peut-être que vous ne l'avez pas eu dans votre boîte aux lettres ? Au-delà de ça pour revenir là-dessus, on a dit aux différents conseils de quartier de bien nous faire remonter les différentes informations pour que l'on puisse communiquer et qu'on puisse ramener le plus de monde possible dans ces conseils de quartier. Pour la dotation d'animation locale, l'idée est d'accompagner toutes les associations qui nous demandent un budget d'accompagnement soit pour organiser un événement, soit pour accompagner leur association. On est toujours dans la même lignée de ce qui s'est fait lors des précédents mandats.

**M. Lungenstrass :** Je voulais savoir pourquoi le flyer « Près 2 chez vous » est passé à tous les deux mois ?

**M. le Maire :** Vous avez raison de nous interroger là-dessus. En fait pour la distribution de « Près 2 chez vous », ce sont les bénévoles de la mairie qui le font. Ce qui est long et épuisant. C'est une demande des bénévoles qui nous disent qu'ils n'arrivent plus à suivre le rythme d'une par mois. Pour cette année, on a opté pour la stratégie suivante : un numéro tous les 2 mois. On est en train de regarder pour l'année prochaine. C'est aussi les élus qui distribuent, c'est l'unique raison qui fait que nous sommes passés à un format tous les deux mois.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/21/230** Vœu du Conseil du 2e arrondissement relatif à la révision de la gouvernance métropolitaine "Pour une métropole des communes et des citoyens".

**RAPPORTEUR :** Pierre OLIVER

## **ADOPTE A LA MAJORITE**

**12 VOIX POUR :** MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Stéphanie STAN, Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**3 VOIX CONTRE :** M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX.

---

**M. le Maire :** Je vous ai lu l'ensemble du vœu, si vous avez des questions ou interrogations sur ce vœu, je vous laisse la parole.

**Mme Carlino :** Liberté, Egalité, Fraternité, telle est la devise de notre République Française.

Alors que nous ne sommes pas encore remis des stigmates du Covid, que de plus en plus de nos citoyennes et citoyens n'arrivent plus à se loger, se chauffer, se nourrir, que le fossé de l'inégalité se creuse entre les ultra riches et ultra pauvres, dépassons tous ces débats politiques et stériles.

La métropole a été créée par Gérard Colomb et Michel Mercier... Et oui Michel Mercier, ancien président du conseil général du Rhône. M. Buffet a dû avoir ces débats avec lui à l'époque. Il n'est plus temps de polémiquer sur la représentation des maires mais plutôt de rendre toujours plus efficace l'action sociale de la métropole et de ses services devant la montée de la pauvreté, l'isolement des personnes âgées ou bien l'arrivée de jeunes mineurs étrangers dans notre agglomération.

A cela certains d'entre vous répondent « avion, prison, charter ou vidéo-surveillance ».

Est-ce le moment de gaspiller autant d'énergie pour stigmatiser les plus fragiles, d'attiser la haine et de nous monter les uns contre les autres ?

Pouvons-nous égoïstement ne pas penser à l'avenir de notre pays, de notre région, de notre ville en laissant les plus fragiles de côté ?

Préserver les acquis sociaux, renforcer les services publics ouverts à tous, construire des logements sociaux voilà ce que peut faire la Métropole pour améliorer la vie quotidienne de tous ses habitants dans une France toujours plus belle et plus généreuse.

Arrêtons ces polémiques improductives, trouvons des solutions solidaires et pérennes !

**M. le Maire :** Merci Mme Carlino, après voyez ce vœu a été formulé justement pour que des politiques publiques puissent suivre dans tous les territoires concernés par la Métropole. Aujourd'hui, on est arrivé à une situation où 46 communes et deux arrondissements sur 59 communes ont signé une tribune contre la gouvernance de la Métropole. Je vous laisse imaginer l'ampleur de l'opposition sur le mode de gouvernance de la Métropole. On est arrivé à une situation où vous avez des communes, qui sont nombreuses, qui paient et qui délèguent leurs compétences à la Métropole et qui en retour n'ont rien. C'est pour cela que vous avez une fronde globale sur la question métropolitaine et finalement du mode de gouvernance des écologistes. Il y a un vœu qui est formulé pour que la Métropole évolue et fasse évoluer son mode de gouvernance pour que l'ensemble des territoires puissent être entendu et être accompagné. C'est pour cela que la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement est solidaire de cette démarche.

**M. Lungenstrass :** J'ai un souhait M. le Maire, que vous arrêtiez la désinformation. Le président de la Métropole a rencontré l'ensemble des Maires. Le vice-président Fabien Bagnon s'est déplacé dans l'ensemble des communes de la Métropole pour rencontrer les Maires pour parler des projets d'espace public, des projets de voirie qui sont de sa compétence. Egalement, le cas pour bon nombre par la vice-présidente Béatrice Vessiller, par Evelyne Baume, vice-présidente à l'économie, je ne vais pas vous faire tout le récit. Il y a des concertations sans précédent qui sont lancées dans la Métropole sur un tas de projets. Il y en a d'autres qui viendront aussi dans d'autres territoires, qui pour l'instant ne bénéficient pas de projet. Mais il y a le temps de l'étude, du travail des services qui font un travail extraordinaire pour mettre en œuvre les politiques publiques. En vous lisant : « pour une Métropole des communes et des citoyens », j'avoue que je suis avec intérêt tous les aspects de la politique, mais là, j'ai trouvé que vous étiez proche des communistes, vu que c'était leur slogan pendant les élections municipales. Du coup, je ne comprends plus grand-chose. Il y a Eric Ciotti qui flirte avec l'extrême droite, Eric Zemmour et Marine Le Pen. Il y a Valérie Pécresse qui flirte avec Macron et vous avec les communistes. Bref, vous m'expliquerez ça autour d'un café, Pierre, parce que j'avoue que je ne comprends pas trop. Pour moi, c'est un vœu du grand n'importe quoi. On passe d'une droite républicaine à une droite de plus en plus politicienne, et avec une posture de faiblesse, une posture de victimisation. Je dis ça alors qu'on a pu être constructif sur un certain nombre de vœux que vous avez pu déposer dernièrement en conseil municipal. Mais là, pour le coup, ce vœu c'est n'importe quoi. D'abord, vous citez la loi MAPTAM, vous parlez d'un grand exode des compétences des communes vers la Métropole, ce qui est faux puisque la loi MAPTAM a transféré des compétences du département du Rhône vers la nouvelle Métropole de Lyon et ce n'est pas le cas pour les communes.

Dans votre considérant n°7, vous parlez aussi de représentativité, justement parlons-en, au précédent mandat, il y avait 23 maires représentés dans le conseil du Grand Lyon, aujourd'hui il y en a 22 représentant 80% de la population de la Métropole de Lyon avec une création de la commission métropolitaine des Maires, y compris et sur la volonté du Maire de Lyon, avec les 9 maires d'arrondissement. Je pense qu'en termes de représentativité on peut toujours faire mieux mais on est déjà plutôt pas mal. Et puis en termes de représentativité ou plutôt en termes de redevabilité des politiques publiques, nous avons cette Métropole de Lyon qui a de nombreuses compétences très concrètes pour nos concitoyens. Par exemple les différentes politiques sociales, les politiques de déchets, les politiques de propreté, les politiques de mobilité, de transports, les politiques d'espaces publics, d'énergie, d'économie. Toutes ces politiques-là, elles sont établies à la Métropole de Lyon dont les représentants sont élus au suffrage universel direct à l'inverse du système d'avant où ce sont les différents représentants élus mais qui faisaient leur cuisine interne d'une manière non représentative. C'est 3,6 milliards d'euros qui sont investis dans ce mandat au niveau de la Métropole de Lyon, je pense que c'est mieux que ce soit des élus qui soient élus au suffrage universel direct sur ces compétences-là qui soient aux manettes. Je crois que les lyonnaises et lyonnais l'ont bien compris. Le dernier n'importe quoi dans ce vœu, vous demandez une mission d'information parlementaire à ce sujet, autant je suis d'accord pour cette mission d'information, c'est intéressant de se dire que cet objet qui est assez novateur, mérite d'être évalué, parce que c'est vrai qu'il y a eu de nombreuses autres intercommunalités en France qui se sont montrées intéressées par son fonctionnement. Je pense que cela mérite qu'on l'objective, qu'on évalue les différentes politiques publiques, alors il faudra un peu de temps parce que l'objet Métropole de Lyon est assez récent, mais nous trouvons cela intéressant. Cette mission d'information elle a été lancée, il y a un mois et demi, par le Président Gérard Larcher qui est par ailleurs Les Républicains, peut-être que vous pourriez récupérer son 06. Donc je ne vois pas pourquoi on voterait pour un vœu qui demande la création d'une mission d'information et des changements sans avoir évalué la pertinence de la Métropole de Lyon. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Pour revenir sur ce qui a été dit, la première remarque et c'est vrai aujourd'hui mais c'est vrai aussi depuis un an en conseils d'arrondissement. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas d'accord avec vous que l'on fait de la désinformation, ce n'est pas parce qu'on n'est pas d'accord avec vous qu'on est malhonnête. C'est quand même un lexique qui est souvent repris. Je n'interviens pas régulièrement là-dessus mais je pense que dans une assemblée, on a le droit de ne pas être d'accord, on a droit de ne pas avoir le même avis et souvent je n'ai pas le même avis que le vôtre, ce n'est pas pour autant que systématiquement, je vous traite de malhonnête ou de personne qui fait de la désinformation. Si on reprend ce qui s'est dit tout à l'heure au CICA et tout ce qui a été communiqué sur le stationnement, je ne sais pas si on est proche finalement de ce lexique ou pas mais attention à comment on se positionne. Ça c'est le cadre général. Sur la Métropole de Lyon, aujourd'hui c'est un schéma qui marche tellement bien, vous savez combien d'autres villes l'on reprint ? Zéro ! C'est un schéma qui marche tellement bien, qu'aucune autre Métropole en France ne l'a reprise. Cela fait 8 ans que c'est créé, en 8 ans, zéro Métropole française a repris le système. La deuxième chose, j'entends que le président Bruno Bernard fait le tour des communes, peut-être qu'il a oublié le 2<sup>e</sup> arrondissement ? Visiblement, il a fait la tournée, je suis ravi de savoir que toutes les autres communes sauf nous, ont eu l'occasion de rencontrer le président de la Métropole. Au-delà de cela, je ne pense pas que ce soit par juste des réunions avec un président ou un exécutif que derrière on a réellement des débouchés. Les gens qui ont signé cette tribune ne l'ont pas signé parce qu'ils se plaignent de ne pas avoir vu Bruno Bernard. Ils se plaignent parce qu'ils n'ont rien eu pour financer leurs projets de territoire. C'est cela le problème. Si ce n'était que pour des rencontres que l'on signe des tribunes, j'ai envie de vous dire, à ce moment-là, on n'en arriverait pas là. Le sujet est que certaines communes ont eu zéro euro alors que la plupart des compétences ont été transférées à la Métropole. Tout à l'heure vous m'avez dit la loi MAPTAM que finalement je ne la comprenais pas, puisqu'elle avait donné les pouvoirs du département à la Métropole. La réalité aussi c'est que cette loi MAPTAM, elle a changé le mode de scrutin. Ce qui fait que les communes, aujourd'hui, ne sont plus toutes représentées. Parce qu'avant vous aviez des gens qui étaient fléchés dans chacune des listes municipales à la Métropole. Ce qui est un changement majeur. Au-delà même du fait qu'il n'y ait pas forcément tous les maires, il y avait quoi qu'il arrive des conseillers municipaux qui étaient de toutes les communes de la Métropole représentés. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Vous me parlez des concertations, vous voyez bien aujourd'hui les concertations comment elles se passent chez nous. Des concertations où le résultat est écrit d'avance. On vous la publie sur internet et après on vous explique qu'en fait 77% des gens dans le 2<sup>e</sup> arrondissement sont pour le téléphérique. Formidable, nous on a fait la même enquête sur 1645 personnes, des gens qui habitent dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, tenez-vous bien, on a 80% de gens qui sont contre ! Après, je ne sais pas qui sont les gens qui ont répondu sur le téléphérique dans le 2<sup>e</sup>. Je ne sais pas ce qui a permis d'avoir ce résultat, mais on voit bien le delta entre ces concertations et ce qui est la réalité. Pourquoi on signe cette tribune, on signe parce que justement les communes de la Métropole doivent pouvoir appliquer des projets les concernant dans leur territoire. Vous avez parlé des compétences de la Métropole, M. Lungenstrass, vous avez dit les déchets, l'énergie, le PLU-H, etc... C'est quand même structurant sur un territoire et pour une ville. C'est pour cela que les maires qui ne sont pas entendus et qui n'ont pas un centime pour investir sur leur territoire, ont le droit aussi de se manifester et d'exprimer une forme de mécontentement sans être dans la désinformation ou sans être malhonnête. Après, je n'ai pas bien compris votre envolée sur les communistes, Ciotti, Péresse, là-dessus je vous laisse vos interprétations. L'idée globale de cette tribune, c'est vraiment de pouvoir redonner la parole aux communes parce que le principe même de l'intercommunalité, mais c'est vrai dans toutes les intercommunalités de France, que ce soit une communauté de communes ou une communauté urbaine, ou une Métropole, finalement le but est que toutes les communes membres de cette intercommunalité puissent mutualiser leurs moyens pour pouvoir redéployer derrière des crédits sur leur territoire. Et ça, aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Et c'est pour cela que l'on a 48 communes qui ne sont pas toute de la même couleur politique, qui signent. Il y a des gens qui vont du centre gauche jusqu'à la droite. Je veux bien que l'on soit malhonnête mais on commence à être nombreux à être malhonnêtes et à faire de la désinformation.

**M. Fernoux :** Deux petites questions, je crois comprendre que les textes qui régissent la Métropole de Lyon, ils ont été repris il y a 8 ans, du coup pourquoi maintenant ? Est-ce que cette discussion-là, il n'aurait pas fallu l'avoir il y a 8 ans ?

**M. le Maire :** Parce qu'en fait, l'année dernière, il y a eu des élections municipales et métropolitaines en 2014 on était sur le même schéma. La loi a été votée en 2014 et les gens qui ont siégé à la Métropole entre 2014 et 2020 sur le précédent mandat, l'ont été sous les règles de la communauté urbaine d'avant. C'est pour cela que vous aviez le même fléchage. Finalement, cela fait un an et demi qu'on a l'application globale de cette loi MAPTAM, on ne l'avait pas avant. On ne pensait pas qu'il y aurait une gestion aussi fermée de la Métropole. C'est pour cela que ce texte n'arrive que maintenant.

**M. Fernoux :** Deuxième question, les absents ont toujours tort, mais j'aurai bien aimé avoir l'avis d'Anne-Sophie et Roland sur ce sujet-là. Je pense qu'ils ont participé à la construction de cette Métropole qui a été façonnée par Gérard Collomb.

**M. Royer :** Il va falloir peut-être que l'on invite M. Fernoux aux réunions de notre groupe, pour qu'il ait l'information de qualité et non pas des attaques un peu véhémentes comme j'ai rarement entendu dans ce conseil.

**M. le Maire :** Sur ce sujet, ils nous ont donné leurs pouvoirs, il n'y a pas de débat particulier. Après, on aura peut-être l'occasion d'en reparler lors d'un prochain conseil. On verra si la Métropole évolue sur son mode de gouvernance. Je suis convaincu, que si demain, il n'y a pas d'avancée, d'autres vœux de la même nature seront à l'ordre du jour des conseils.

## **ADOPTE A LA MAJORITE**

**12 VOIX POUR :** MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Stéphanie STAN, Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**3 VOIX CONTRE :** M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX.

**M. le Maire :** Merci à tous pour cette participation au conseil d'arrondissement. Sachez que le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le jeudi 20 janvier à 18h. Je vous souhaite à tous un très joyeux Noël et de très belles fêtes de fin d'année. Je vous dis à l'année prochaine.

La séance est levée à 20h20